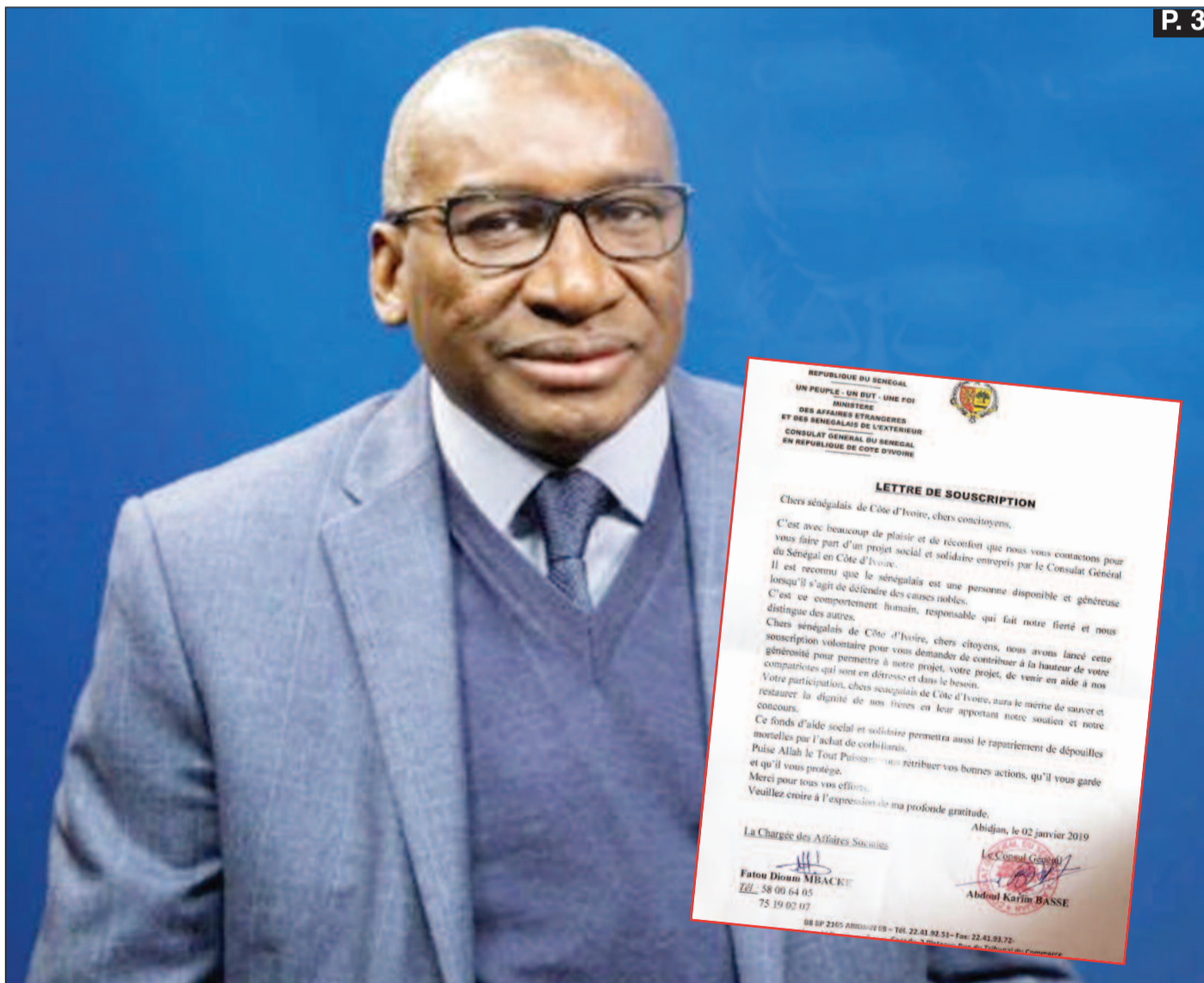


LA DIPLOMATIE SÉNÉGALAISE DANS TOUS SES ÉTATS EN CÔTE D'IVOIRE

Le Consul fait la manche !

- « Chers Sénégalais de Côte d'Ivoire, chers citoyens, nous avons lancé cette souscription volontaire pour vous demander de contribuer à la hauteur de votre générosité... », écrit le Consul.



P. 3

EDITORIAL

Par Pape Sarr

L'art d'être politicien

Il suffit de surfer un peu sur internet pour s'en persuader : les « partis politiques » poussent désormais comme des champignons. Aussi la question que l'on se pose en voyant cette offre exubérante c'est : « Comment se fait-il que tant de monde puisse se présenter comme dirigeants de partis politiques ? » Quels critères retenir ?

Si vouloir « travailler pour le pays » en tant que « chef de parti politique » relève d'un véritable art, il en va de même pour le « l'électeur » de dénicher ce fameux bon « chef ». Le vivier de l'électorat étant saturé, il devient de plus en plus compliqué de s'orienter parmi une offre politique démesurée et pléthorique. Comment alors séparer la bonne grain de l'ivraie ?

Pas moins de 87 candidats avaient retiré leurs dossiers de candidature à la prochaine élection présidentielle du mois de février 2019.

Le site Dakaractu y a vu des prestidigitateurs, des magiciens, des retraités, des défalqués, des chômeurs professionnels, des marchands de sable ; tout y passe sur la liste pléthorique des candidats déclarés. Puis la loi sur le parrainage est passée par là, pour limiter l'inflation du nombre de candidatures à l'occasion du scrutin prévu ce mois. Le parrainage tant décrié vient à son heure. Il sera un filtre et un cautionnement populaire pour toute candidature. Seules les candidatures crédibles et sincères seront au combat le jour J. Fini le temps des prétentieux qui se permettaient de parler au nom des Sénégalais sans aucun mandat.

Bon nombre deviennent « chef de parti » par dépit, de manière opportune ou après avoir été éjectés de leur famille politique. Ils créent à la leur tour un parti et proposent de changer le Sénégal.

Il est donc impératif de voter pour un bon candidat, car les conséquences d'un chef d'Etat incompetent peuvent se révéler catastrophiques pour le pays. Tel ce proverbe qui dit « qu'on ne confie pas son corps à un chirurgien auquel on ne fait pas confiance », même si celui-ci nous fait bien comprendre l'importance du « choix » et de la nécessité qu'il faut impérativement cultiver l'art de choisir son bon dirigeant.

CODE DES MARCHÉS PUBLICS

Un vrai frein au développement...

P. 6-7



Transparence - Équité - Impartialité

Lettre Ouverte à Idrissa Seck, candidat à la Présidentielle De 2019

Monsieur Idrissa Seck, je ne suis ni un sympathisant ni un militant de REWMI, mais il y a une voix intérieure qui m'a fait injonction de vous adresser ce message. Je trahirais ma conscience morale ainsi que mon devoir citoyen si je manquais à cette obligation de vous exprimer ma modeste pensée sur la gravité de l'heure.

Je fais partie de ceux qui pensent que les grands hommes sont le produit de la rencontre heureuse de circonstances particulières et de la sagacité d'un engagement pour des idéaux qui transcendent leur égo. On ne vous pardonnerait pas de ne pas remplir cette mission qui est en train de s'incarner en vous sans que vous l'ayez peut-être cherché. Ce n'est pas une chance, c'est un SACERDOCE : d'autres fils de la nation sont en train d'être broyés par une machine politico-judiciaire, et la nation a le droit de compter sur vous pour assurer sa rédemption !

J'aurais été euphémiste si je vous disais que le peuple est angoissé et que le pays a grandement besoin d'un homme qui lui serve à la fois de confident et de guide. Aucune révolution ne s'est faite au monde sans le charisme et l'abnégation d'un homme d'envergure. Vous avez l'expérience et l'intelligence : alors prouvez-nous que vous avez la vertu nécessaire pour diriger ce pays !

Plusieurs tempêtes ont soufflé sur vous, mais par la grâce de

Dieu et par votre endurance, vous êtes toujours là : c'est déjà un signe, un gage d'expérience et de stabilité mentale. Aucune élection ne s'est faite depuis 2000 sans une contribution significative de votre parti. C'est déjà bien, mais nous voulons plus et mieux.

2019 ne se fera pas sans vous, 2019 vous a donné rendez-vous, vous n'avez pas le droit de le rater ! C'est 2019 qui vous donne rendez-vous pour rencontrer un peuple meurtri et complètement déboussolé, mais parfaitement sage lorsqu'il s'agit de congédier un serviteur qui n'est pas ou n'est plus apte. Vous êtes présentement le doyen de l'opposition et heureusement que vous semblez l'avoir compris par les actes de noblesse que vous posez depuis quelques mois.

On a besoin d'être couvé, on a besoin d'être rassuré, on a besoin d'être protégé, on a besoin d'être dopé, on a besoin d'être aimé en tant que peuple désireux de former une patrie solidaire et riche. Vous n'êtes peut-être pas le meilleur, vous avez vos défauts, mais la nation a besoin de vous, elle a envie de compter sur vous,



elle a besoin d'être persuadée. Quand on incarne la nécessité d'une époque dans l'histoire d'un peuple, on n'appartient plus à sa famille ni à sa formation politique : on appartient à un peuple. C'est à vous de rassembler autour de cette nécessité : réhabiliter la république, redonner espoir à la jeunesse, refonder notre justice, redonner une base nationale à notre économie, restituer à la politique sa noblesse.

Nous avons besoin d'hommes politiques capables de prendre de la hauteur, pas de président-souris qui creuse des trous partout, dans la Constitution, dans les lois et dans la justice. Nous avons besoin d'un Président dont le premier discours commencera par « le jour où nous quitterons ce pouvoir... ». Il est temps d'avoir de l'ambition pour les générations

futures, il est temps d'avoir des hommes d'honneur, c'est-à-dire qui sont plus soucieux de leur crédibilité après l'exercice du pouvoir que les délices que celui-ci peut leur procurer.

Vous le ferez et ce, non pas parce que vous le pouvez, mais parce que vous le devez : VOUS NOUS LE DEVEZ. Vous irez voir tout le monde, vous discuterez avec tout le monde, vous transcenderez les différends politiques qui vous opposent aux uns et aux autres. Vous devez vous réconcilier avec tout le monde pour être définitivement apte à incarner cette mission qui est vôtre. Nous avons besoin d'un homme politique ouvert à la critique et suffisamment intelligent pour transformer les critiques en lumière pour éclairer sa voie.

Votre compatriote et pays,

Alassane K. KITANE

Benalla se vanter d'avoir reçu le soutien d'Emmanuel Macron dès sa première mise en examen, comme il le fait depuis le début du dossier.

Macron-Benalla (bis)

« Truc de dingue, le patron [le surnom qu'il donne à Emmanuel Macron] hier soir m'envoie un message, il me dit : "tu vas les bouffer. T'es plus fort qu'eux, c'est pour ça que je t'avais auprès de moi" », entend-on dans cette bande, authentifiée par Mediapart. Un message présidentiel dont l'Elysée dément l'existence. Alexandre Benalla se targue aussi, selon le site d'information, du soutien de « Madame », en parlant de Brigitte Macron, ainsi que du conseiller spécial du président, Ismaël Emelien, « qui [le] conseille sur les médias et compagnie ». Là aussi, la présidence a démenti auprès de Mediapart que M. Emelien ait géré la communication d'Alexandre Benalla.

Macron-Benalla (ter)

Mediapart rappelle par ailleurs ailleurs, comme l'avait révélé Le Monde, que l'enquête policière laisse « penser que Benalla a pu remettre à Ismaël Emelien, dans la nuit du 18 au 19 juillet, un CD-Rom contenant des images obtenues illégalement de la préfecture de police, qui vont être diffusées dans les heures qui suivent sur les réseaux sociaux par des comptes En marche ! En défense de Benalla ». Selon ces enregistrements audio, Alexandre Benalla, qui attend alors les journalistes du Monde pour une interview, semble aussi apprécier la situation qu'il a provoquée : « C'est une bonne expérience [...]. À 26 ans, si tu veux, y a pas grand monde qui vit, qui provoque deux commissions d'enquête parlementaires, qui bloque le fonctionnement du Parlement... »

Can 2019

C'est officiel maintenant. La rencontre Sénégal/Madagascar, prévue le 22 mars 2019, ne se jouera pas au stade Léopold Sédar Senghor (fermé pour travaux), mais au stade Lat Dior de Thiès. La décision prise, les fédéraux doivent s'activer maintenant pour l'homologation du stade Lat Dior. Et Victor Ciss, Secrétaire général de la Fédération sénégalaise de football (FSF), assure qu'il n'y a pas de quoi s'alarmer. La Fédé est encore dans les délais pour y parvenir. « Concernant les délais, nous sommes dans les temps, on attend la réception officielle du stade qui a été réhabilité avant d'envoyer un courrier à la CAF (Confédération africaine de football) pour demander son

homologation », dit-il à l'APS.

Can 2019 (bis)

A noter que le stade Lat Dior est en réhabilitation et est doté d'une nouvelle pelouse (gazon naturel) et de nouvelles tribunes. Ainsi, pour l'homologation du stade, la CAF va envoyer ses experts pour faire l'état des lieux avant de donner son feu vert. Pour rappel les deux équipes sont déjà qualifiées à la CAN avant même la tenue de cette dernière journée. La rencontre va permettre de déterminer laquelle des deux va terminer première de leur poule. Un match alléchant qui se déroulera au grand bonheur du public thiéssois qui a la chance d'accueillir les Lions dans la cité du Rail.

Notaires

Le coût de gueule des notaires non encore titularisé n'a pas été du goût de la Chambres des notaires du Sénégal (CNDS). Et la présidente du CNDS a tenu à le leur faire savoir à l'occasion d'un atelier de partage et d'informations sur le métier de notaire. « Les 22 notaires non encore titularisés ont fait le concours sur la base d'un texte qui n'a pas encore été modifié. Pour des juristes dont le rôle doit être plus tard d'aider les parties et de rédiger des contrats, la moindre des choses c'est de respecter les termes du contrat qui a été signé avec l'Etat », a martelé Me Aïssatou Sow Badiane.

Non sans préciser : « Personne ne peut faire confiance à des personnes qui, à l'entame, décident de ne pas respecter le contrat signé avec l'Etat. »

Notaires (bis)

Revenant sur les modalités d'adhésion à la profession de notaire, elle explique que le concours a été institué en 2002 avant d'être modifié en 2009. Et le texte souligne que les prétendants devaient passer un concours à l'issue duquel les admis devront intégrer des cabinets pour une durée de 3 ans. Ensuite, ils devaient se soumettre à un autre examen avant d'être déclarés aptes à remplir les fonctions de notaire. « Ce diplôme leur permet soit d'être associé dans des cabinets, soit d'avoir des charges ». Pour sa part, Me Amadou Moustapha Ndiaye a rappelé : « Aujourd'hui, on les considère comme des neveux qui sont égarés ou qui sont dans une position de doute. Dans toute profession règlementaire, l'Etat a l'obligation de protéger les personnes auxquelles il a délégué une partie de sa puissance publique. »

Macron-Benalla

Alexandre Benalla, ex-chargé de mission à l'Elysée, a violé son contrôle judiciaire fin juillet, après sa mise en examen pour les violences commises lors du 1er main place de la Contrescarpe, selon les révélations de Mediapart publiées jeudi 31 janvier. Le site en ligne informe

que que l'ancien collaborateur d'Emmanuel Macron a rencontré Vincent Crase - également mis en examen dans cette affaire - le 26 juillet à Paris, selon Le Monde. Les deux hommes n'avaient pourtant pas le droit d'entrer en contact, selon les termes de leur contrôle judiciaire. Qu'ont-ils évoqué au cours de cette rencontre ? Mediapart a publié des extraits audio de cet entretien, dans lesquels on entend Alexandre

LE PROGRAMME DE CAMPAGNE DU CANDIDAT DE BBY

- 3 février : un meeting à Mbacké suivi de visites à Darou Mouhty et à Thilmakha.
- 4 février : Promenade sur l'axe Tivaouane-Ndande-Kébémér-Louga-Saint-Louis.
- 5 février, Cap sur Richard Toll, Dagana et Podor
- 6 février : Promenade sur l'axe Ndioum-Ourossogui-Matam.
- Le 7 février : Rassemblement à Matam, Kanel et Goudiry.
- 8 février : Visite à Tabancounda et Kédougou.
- 9 février : Macky sera à Vélingara et Kolda
- 10 février, Macky Sall se rendra à Sédiou et Bignona.
- 11 février, Rassemblement à Ziguinchor, Oussouye et Cap skiring.
- 12 février : Virée à Bounkiling, Niore et Kaolack.
- 13 février : Promenade sur l'axe Sokone, Toubacouta, Karang et Foundiougne.
- 14 février : Kaffrine et Koungheul.
- 15 février, Guinguineo et Gossas.
- 16 février : Promenade à Diourbel, Mbour et Fatick.
- 17 février : Axe Bambey, Khombole et Thiénaba.
- 18 février : Rassemblement, Pout, Sébikotane, Bargny, Rufisque et Sangalkam.
- 19 février : Pikine.
- 20 février : Guédiawaye
- 21 février : Promenade à Dakar-Plateau, Médina, Grand Dakar, Colobane.
- 22 février : Promenade à Ouakam, Yoff, Sicap et meeting de clôture au stade Léopold Sédar.



Publications : Société Nettali
Sicap Mermoz Vdn - Lot N° 36
Tél : 76 877 98 98
Email : kritikhebdo.com

Directeur de Publication
Pape Sarr

Impression : AFRICA PRINT
Distribution : Nettali

LETTRE DE SOUSCRIPTION DU CONSULAT DU SÉNÉGAL EN CÔTE D'IVOIRE

Un gros scandale !

Bafouant toutes les règles de la comptabilité publique, le Consul du Sénégal en Côte d'Ivoire a adressé à ses concitoyens une lettre de souscription pour, argumente-t-il, « venir en aide » aux nécessiteux.



Les Consuls, nommés le plus souvent grâce à leur affiliation au parti au pouvoir - en l'espèce l'Alliance pour la République (APR) -, continuent de faire preuve d'amateurisme dans la gestion. Des comportements qui ne surprennent guère d'autant que ces « diplomates » n'ont subi aucune formation. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle certains d'entre eux foulent toutes les règles. Sans retenue !

Après le Consul de Lyon, Alioune Diop, qui a fait perdre au contribuable sénégalais plus de 125.000 euros (82 millions F Cfa) à la suite de la confirmation de sa condamnation par la Cour d'appel de Lyon, le 08 septembre 2017, pour rupture abusive d'un contrat de travail, c'est au tour de son collègue de Côte d'Ivoire de se distinguer.

Dans une « lettre de souscription » en date du 02 janvier 2019, signée par le Consul général, Abdoul Karim Basse, et le Chargé des Affaires sociales, Fatou Dioum Mbacké (Voir Facsimilé), le Consulat fait la manche. En rendant public une lettre de souscription dans laquelle on peut lire : « Chers Sénégalais de Côte d'Ivoire, chers citoyens, nous avons lancé cette souscription volontaire pour vous demander de contribuer à la hauteur de votre générosité pour permettre à notre projet, votre projet, de venir en aide à nos compatriotes qui sont en détresse et dans le besoin. »

Une entorse aux règles les plus élémentaires de la comptabilité publique. Car, l'Etat ne peut solliciter la contribution des citoyens que par la voie de l'impôt par la création de recettes ver-

sées aux guichets du Trésor sur le territoire national. A l'étranger, il faut impérativement un compte BCEAO dédié à cet effet ou chez l'Agent comptable de l'ambassade. Le tout avec une réglementation clairement définie. Autre bizarrerie, pour ne pas dire une règle de gestion basique, une recette ne peut être affectée à une dépense.

Le Règlement sur la Comptabilité tordu au cou

Pourtant, le décret n° 2011-1880 du 24 novembre 2011 portant Règlement général sur la Comptabilité publique se veut explicite à ce propos. Ce décret a été adopté conformément au traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prévoyant la mise en place d'un cadre harmonisé des finances publiques visant à assainir et à améliorer la gestion budgétaire. En effet, « le Conseil des ministres de l'UEMOA avait, en 1997, 1998 et 2000, adopté six directives financières dont celle 06/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997 portant règlement général sur la comptabilité publique au sein de l'UEMOA ». C'est cette comptabilité publique qui a été transposée dans la réglementation nationale par le décret n° 2003 101 du 13 mars 2003 portant sur le même objet. Et, ce n'est pas tout, puisqu'en 2004, une mission d'évaluation de mise en œuvre de ces directives par les Etats-membres de l'UEMOA a révélé un certain nombre d'insuffisances liées notamment à leur forme et contenu. Ainsi, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a pris la décision d'une réécriture des directives du cadre harmonisé des finances publiques », selon le

préambule du décret paru dans le journal officiel.

Or l'article 2 du Règlement général sur la comptabilité publique indique : « Les deniers appartenant ou confiés à l'Etat et aux autres organismes publics sont les deniers publics. Les biens immobiliers, les biens mobiliers, valeurs, titres et matières qui constituent le patrimoine de l'Etat et des autres organismes publics sont acquis, affectés, conservés et cédés dans les conditions fixées par les lois et règlements. »

Aucune recette ne peut être encaissée sans autorisation

Mais, c'est dans le contenu de l'article 3 du Règlement général sur la Comptabilité publique que l'on voit que le consul général du Sénégal enfreint la législation en vigueur. Il est indiqué : « Aucune recette ne peut être liquidée ou encaissée, aucune dépense ne peut être engagée ou payée si elle n'a été au préalable autorisée par une loi de finances. De même, les emprunts à moyen et long termes, les cessions d'actifs et les prêts et avances, font l'objet d'autorisation par une loi de finances. » Quant à l'article 9, il indique : « Aucune recette ne peut être liquidée ou encaissée pour le compte de l'Etat sans avoir été autorisée dans les conditions prévues par la loi organique relative aux lois de finances. »

En agissant de la sorte, le Consul général du Sénégal en Côte d'Ivoire ignore royalement que les « opérations relatives à l'exécution du budget de l'Etat et des budgets des autres organismes publics et à la gestion de leurs biens font intervenir deux catégories d'agents (les ordonnateurs et les comptables publics). »

Toujours, concernant les recettes de l'Etat, elles « comprennent notamment, les produits des impôts, et taxes, droits, les rémunérations des services rendus et redevance ; les fonds de concours, dons et les autres produits autorisés par les lois et règlements en vigueur ou résultant de décisions de justice ou de conventions. »

Et l'article 44 prévient : « Toutes contributions directes ou indirectes autres que celles qui sont légalement instituées, à quelque titre et sous quelque dénomination qu'elles se perçoivent, sont formellement interdites sous peine, pour les agents qui confectionneraient les titres de perception et tarifs et ceux qui en feraient le recouvrement, d'être poursuivis comme concussionnaires, sans préjudice de l'action en répétition ouverte sur trois années contre tout comptable ou individu qui en aurait fait la perception. »

Pape SARR

PREMIER VOL SUR LA LIGNE DAKAR-PARIS

Air Sénégal n'est pas prêt !

Alors que le premier vol commercial à destination de Paris est prévu pour le 1er février, l'Airbus commandé par Air Sénégal n'a pas encore été officiellement livré. C'est donc avec un appareil de location que commenceront les rotations.



Comme cela se murmurait déjà depuis plusieurs jours au sein des équipes d'Airbus et du motoriste Rolls Royce, le premier Airbus A330 Neo d'Air Sénégal, baptisé « Casamance », n'a pas effectué, ce jeudi 31 janvier, dans l'après-midi, sa première rotation surprise Dakar-Paris. Mais il sera à Dakar pour être présenté au président-candidat, Macky Sall, qui prononcera un discours et visitera la cabine. Puis, l'appareil reprendra les airs dans la soirée. Direction Toulouse.

Déjà, depuis un mois, il semble que la compilation des bulletins de Renseignements généraux de la police avait permis aux plus hautes autorités de découvrir qu'une compagnie aérienne internationale s'est alliée à des Sénégalais qui sont à des positions privilégiées pour faire capoter le premier vol inaugural d'air Sénégal, prévu le 1er février.

Le 30 novembre dernier, le Président Macky Sall, alors en visite en France, s'était rendu chez Airbus à Toulouse le 29 octobre 2018, accompagné par Philippe Bohn, directeur général d'Air Sénégal, d'Aliou Sall, directeur général de la Caisse des Dépôts et des Consignations, d'Amadou Ba, Ministre de l'Economie et des Finances du Sénégal, d'Edmond Camara, représentant du Ministre du Transport Aérien, de l'Ambassadeur du Sénégal ainsi que de cadres d'Airbus. A cette occasion, ils ont pu visiter l'Airbus A330 Neo commandé par Air Sénégal en cours d'assemblage. Air Sénégal, qui est au cœur du Plan Sénégal Emergent, avec pour ambition d'ériger un véritable hub aérien régional autour de l'Aéroport International Blaise Diagne, sera la première compagnie africaine à exploiter cet appareil.

Fin août, les autorités sénégalaises ont émis une autorisation pour l'exploitation de la ligne Paris-Dakar au profit d'Air Sénégal. La décision avec effet, dès le 1er février 2019, devrait permettre à la compagnie sénégalaise de reprendre la desserte qu'exploitait la compagnie Corsair. Airbus avait confirmé la commande d'Air Sénégal pour deux A330 Neo, dont le programme a franchi une première phase.

L'appareil, d'une capacité de 290 passagers, configuré en 3 classes (32 sièges en Classe Affaires, 21 sièges en Premium Economie et 237 sièges en Classe Economie) devait entrer en service le 1er février 2019 à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle ligne quotidienne Dakar-Paris équipée de moteurs Rolls Royce.

Air Sénégal avait alors signé une commande ferme pour deux A330neo, la nouvelle version remotorisée de l'A330, best seller long-courrier d'Airbus. La commande faisait suite au protocole d'accord signé en novembre 2017 au Dubai Airshow. Ces A330 Neo devraient permettre à Air Sénégal de bénéficier d'une économie imbattable et d'offrir à ses passagers un niveau de confort et d'expérience de voyage exceptionnel sur son marché.

Ainsi, la compagnie nationale démarrera son vol sur la desserte Dakar-Paris avec un autre avion A330, loué à la société Hi Fly. Faute de pouvoir assurer le premier vol Dakar-Paris du nouveau pavillon sénégalais le 1er février, l'appareil, fraîchement sorti d'usine, devra suivre une série de vols-tests et d'épreuves de certifications avant d'être livré officiellement et d'entrer en exploitation dans quelques semaines.

Hamet Sene

PRÉSIDENTIELLE 2019

Me El Hadj fait acte d'allégeance à Macky

Me El Hadj Diouf va voter pour Macky Sall le 24 février prochain, date prévue pour la tenue de l'élection présidentielle. Le secrétaire général du Parti des travailleurs et du peuple (PTP), l'a annoncé, hier, au cours d'un point de presse.



Il déclare que c'est tout son parti qui a pris cette décision de soutenir le candidat de Benno Bokk Yakaar (BBY) au terme d'une large discussion. Déjà membre de BBY, El Hadj Diouf ne se privait pas de s'en prendre au Président de la République Macky Sall, en dénigrant sa conduite des affaires du pays. Cependant, ces derniers temps, le leader du PTP soulignait qu'il n'écartait pas un soutien à Macky Sall.

En point de presse hier, il indique qu'il compte jouer pleinement son rôle au sein de la coalition présidentielle, BBY. Il annonce : « Toutefois, nous nous intéressons aux préoccupations du peuple et conservons notre liberté pour une nation libre et souveraine ». Au cours de son point de presse, Me El Hadj Diouf n'a pas raté de s'en prendre à Ousmane Sonko, le leader de Pastef et candidat à l'élection

présidentielle du 24 février, qu'il taxe de « magouilleur ».

...Guirassy et Amsatou Sow Sidibé misent sur Idy

Le président du Parti Sénégal Uni pour le Développement a, contrairement à Mes Aïssata Tall Sall et El Hadj Diouf, fait preuve de cohérence dans sa démarche politique. Ainsi, Moustapha Guirassy a décidé de « choisir ce qu'il y a de préférable, selon lui, et même de mieux pour le Sénégal ». Ainsi, le député « a porté son choix sur Idrissa Seck qu'il juge comme l'homme politique le plus aguerré et le plus expérimenté en matière démocratique, et aussi son expérience naturelle en matière de gestion de l'État ». « C'est le candidat qui peut apporter ce changement tant rêvé que nous avons toujours recherché », pense Guirassy. Même son de cloche chez le professeur Amsatou Sow Sidibé, leader de "Car Lenene", qui, après avoir démenti les informations portant sur son soutien à Macky Sall, vote Idy. Une vague de ralliement qui risque de renforcer davantage le président de Rewmi en concurrence avec Ousmane Sonko de Pastef.

Modou Ndiaye

COALITION PRÉSIDENTIELLE Macky sommé de sortir les fonds de campagne

Au sein de la vaste et grande coalition présidentielle, les responsables attendent avec impatience les fonds de campagne que le Président Macky Sall tarde à libérer même s'il se susurre qu'il a mobilisé plus de trois milliards F Cfa.



72 heures du démarrage officielle de la campagne électorale, c'est encore le calme plat chez les souteneurs du candidat de BBY. Pour cause, les fonds de campagne devant permettre aux uns et aux autres d'aller sur le terrain ne sont pas encore disponibles. Conséquence, les ouailles du Président Macky Sall font dans le surplace. Parce qu'ils estiment qu'ils ne peuvent pas aller à l'assaut des électeurs les poches vides. « Il faut que le Président sorte les moyens sinon il risque d'avoir des surprises. J'ai déjà arrêté mon programme local de campagne que je ne peux pas exécuter sans moyens. Pourtant, le Président avait pris l'engagement ferme de m'outiller financièrement », se désole un responsable de l'Alliance pour la

république (APR), sous le couvert de l'anonymat, de craintes d'éventuelles représailles. Chez les alliés aussi, le discours est similaire. Au sein de la coalition Benno Ak Tanor, des chefs de partis n'y vont par quatre chemins pour marteler que même si le Président sort les moyens, ils n'auront leur part. D'autant que, de tout temps, Ousmane Tanor Dieng s'est emparé de l'argent mis à leur disposition par Macky Sall. « Les choses ne vont pas changer et j'ai pris la ferme décision de ne pas battre campagne. Car, depuis 2012 je soutiens le candidat Macky Sall, à travers Benno Ak Tanor, sans que je ne bénéficie d'un quelconque poste », peste un chef de parti.

Zahra Badiane

SOUTIEN À UN CANDIDAT À LA PRÉSIDENTIELLE

Le Pds au bord de l'implosion

Malgré les rumeurs sur le probable soutien du Pds au candidat Idrissa Seck, rien n'a encore été acté. Si d'aucuns pensent que la décision incombe au Secrétaire général national, Me Abdoulaye Wade, d'autres, par contre, pensent que la question doit être vidée par les instances du parti.



C'est connu, l'inamovible Secrétaire général du Pds, présentement à Versailles, ne sera pas à Dakar d'ici dimanche prochain, jour de démarrage de la campagne électorale. N'empêche, les tractations se poursuivent dans

sa Résidence de Versailles. Le Pds pour avoir joué et perdu en misant sur une candidature quasi-impossible - Karim Wade -, a encore un rôle à jouer dans cette présidentielle du 24 février prochain. Et la seule alternative qui s'offre

aux libéraux est de miser un des quatre candidats de l'opposition. Me Madické Niang out parce que considéré comme un traître par Me Wade, seuls les candidats Ousmane Sonko, Idrissa Seck et le Pr Issa Sall peuvent espérer ce soutien. Toutefois, dans les rangs du Pds, des responsables et pas des moindres considèrent que la décision ne revient pas exclusivement au Pape du Sopi qui, pour le moment, maintient le suspens. Mais qu'elle doit être prise par les instances comme le Comité directeur. Une option qui ne risque pas d'arriver d'autant que, de tout temps, le père de Karim Wade a considéré le Pds comme sa propriété privée. Et ce n'est pas, à la veille de son ultime combat politique, qu'il va changer de démarche. Dès lors, il ne fait l'objet d'aucun doute que la brèche ouverte par Mouhammed Massaly sur le soutien de la Fédération Pds de Thiès à Madické Niang risque de s'agrandir. Avec dans les prochaines heures une rébellion plus vaste sur les mots d'ordre de soutien à donner.

Ndèye Fatou Ndiaye

RETRAIT DES CARTES D'ÉLECTEUR Diourbel affiche un taux « satisfaisant »

Le préfet de Diourbel (centre) Ibrahima Fall juge « satisfaisant » le taux de retrait des cartes d'électeur, de l'ordre de 99,16% dans ce département dont le nombre de bureaux de vote, d'électeurs et de lieux de vote a selon lui légèrement augmenté.

A un mois de la campagne pour la présidentielle du 24 février prochain, le taux de retrait des cartes est « satisfaisant », avec 99,16% de cartes d'électeurs déjà retirés, a-t-il dit à des journalistes, mercredi, à l'issue d'une réunion du comité électoral départemental. "9.725 cartes sont encore disponibles dans les commissions administratives avec un gros lot au niveau de la commune de Diourbel", a indiqué le préfet. La réunion du comité électoral départemental a permis d'échanger avec les différents acteurs sur la carte nouvelle électorale, les dispositions législatives et réglementaires régissant la campagne électorale. A cette occasion, les différents intervenants ont plaidé pour la préservation des



valeurs sénégalaises et un maintien de la cohésion sociale.

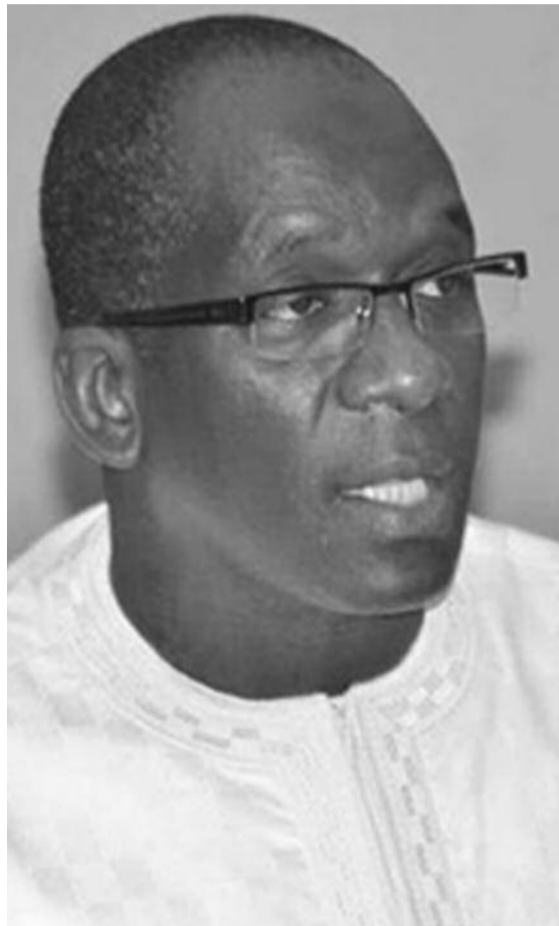
« L'essentiel, c'est d'avoir une campagne électorale avec une élection présidentielle apaisées », a dit le Préfet. Les différents plénipotentiaires ont pris des engagements pour sensibiliser leurs militants dans cette perspective, en vue d'arriver à une campagne électorale sans violence.

APS

L'ACTION SOCIALE

Le parent pauvre du ministère de la Santé

Pays pauvre par définition, le Sénégal se doit d'assister ses fils les plus démunis pour un accès aux soins de santé. Toutefois, force est de constater que la Direction de l'Action sociale n'est pas mieux lotie que les personnes qu'elle est sensé secourir.



comme suit : « Promouvoir l'insertion socio-sanitaire et économique des groupes sociaux défavorisés ; veiller à la promotion et à la protection des droits des personnes handicapées ; veiller à la promotion et à la protection des personnes âgées ; impulser et de coordonner les programmes de recherche en matière d'action sociale ; élaborer les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'action sociale et de veiller- leur application et veiller au suivi et à l'accompagnement psycho-social des inadaptés sociaux ».

Toutefois, ladite structure ne dispose pas de moyens pour s'acquitter de ces missions, aussi nobles soient elles. Elle est totalement dépourvue de moyens aussi bien humains que matériels. Par exemple, la quasi-totalité des Services départementales de l'Action sociale sont logés dans des maisons conventionnées. Certains diront que l'espace est énorme d'autant qu'il n'y a qu'un seul agent, à savoir le Chef de Service. Qui ne dispose même pas de moyens de locomotion alors que, le plus souvent, sa zone d'intervention, est vaste comme le désert du Sahara.

Conséquence, pour se déplacer les Chefs de service squattent les véhicules de leurs collègues des autres Services ou se rabattent sur les transports en commun. Toutes choses qui font que les personnes vulnérables auxquelles ils sont sensés venir en aide doutent même de leurs capacités à les secourir. Certes, des efforts sont en train d'être faits mais la situation est tellement critique qu'il faille mettre en place un plan Marshall pour la Direction de l'Action sociale.

Zahra Badiane

Dans l'architecture institutionnelle du ministère de la Santé et de l'Action sociale, « la Direction générale de l'Action sociale est chargée de préparer et de mettre en œuvre la politique nationale d'Action sociale ». Une feuille de route qui se résume

COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES SUR UNE FILLETTE DE TROIS ANS

Fatoumata Toukara écope d'un mois ferme

A la barre du tribunal, ce jeudi, Fatoumata Toukara a été condamné à un mois de prison ferme pour avoir porté des coups et blessures volontaires à une fillette de trois ans.

En couple à Dakar, la prévenue Fatoumata Toukara a comparu, ce jeudi, devant le tribunal pour le délit de coups et blessures volontaires sur une mineure. En effet, la dame sans enfant, qui vit avec sa nièce de trois, A. Ly, n'hésite pas à la maltraiter. Des faits qu'elles récusent catégoriquement.

Mais, ses voisins, témoins sur l'affaire, ont indiqué qu'elle fait preuve de sadisme vis-à-vis de la victime. Par exemple, disent-ils, elle l'enferme à clé lorsqu'elle part au marché et l'attache à l'aide d'une corde au chevet du lit pendant de nombreuses heures.

Pire, un jour, elle a fait sortir la fillette de la chambre sous le prétexte qu'elle perturbe son sommeil. Des actes de violence diverses et variés qu'elle inflige à la petite fille qui vit le martyr. Et ce, à l'insu de son mari qui part, très tôt, de la maison pour rejoindre son lieu de travail.

D'ailleurs, c'est pour sortir la fillette des grilles de son bourreau que ses voisins ont fait un signalement à la gendarmerie qui n'a pas un seul instant hésité à la convoquer, avant de l'arrêter. A la barre, les tentatives de dérobades du prévenu ont laissé insensibles les juges qui, outre la peine ferme d'un mois, ont exigé que la victime retourne au Mali auprès de ses parents biologiques.

Diana Koutoudio

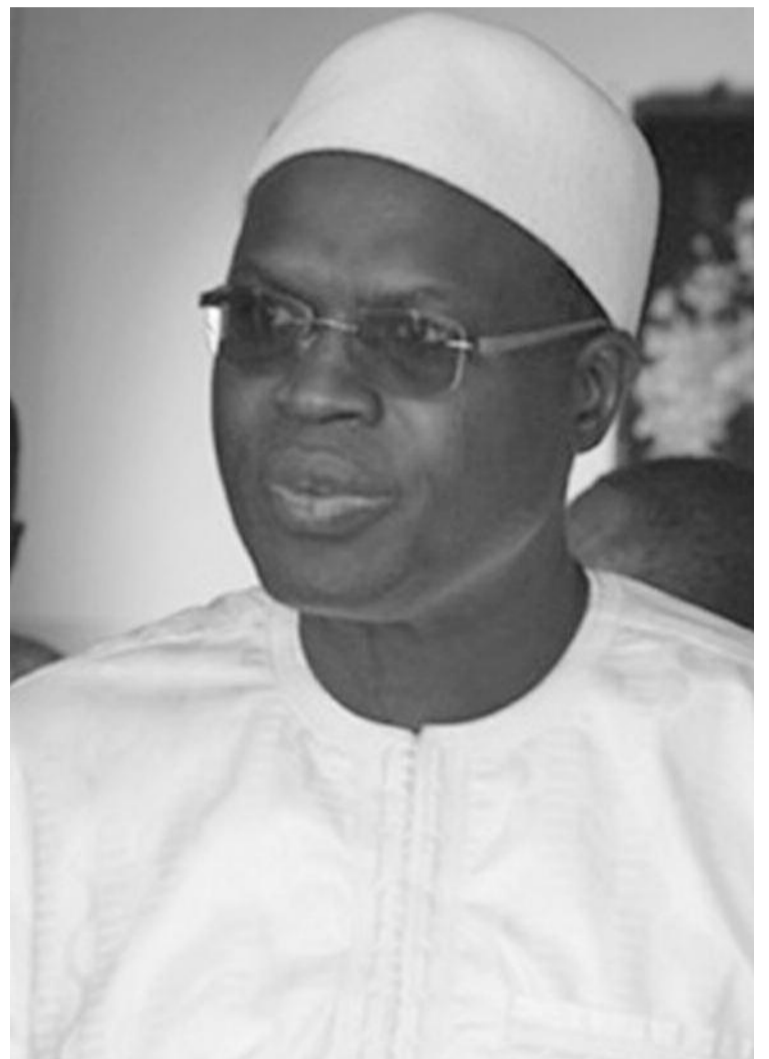


LEX

COUPS ET BLESSURES

Bien comprendre cette infraction

L'auteur de coups et blessures sur autrui encourt des sanctions pénales, dont l'importance dépend de plusieurs facteurs (dont la gravité des blessures). Voici tout ce qu'il faut savoir sur la violence physique et les coups et blessures - volontaires et involontaires.



Violence physique :

La violence désigne, au sens général, tous les actes qui consiste à porter atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'autrui (lire la fiche « Atteintes à la personne »).

Pour qu'il y ait violence « physique », il faut qu'il y ait contact physique entre l'agresseur et l'agressé. La violence physique regroupe plusieurs infractions pénales dont la plupart sont des délits. Pour en savoir plus sur cette catégorie d'infraction, lire la fiche « Délits ».

Certains actes de violence sont considérés comme des contraventions (violences légères), d'autres comme des crimes (violences ayant entraîné le décès de la victime). La plupart sont assimilés à des délits.

La violence physique est qualifiée d'agression physique lorsque l'acte est brutal et soudain. Certaines agressions ont un caractère sexuel. Sur ce sujet, lire la fiche « Agression sexuelle ».

En cas de violence physique, la lourdeur des sanctions dépend de la gravité des blessures. Les violences légères sont considérées comme des contraventions et sont punies par une amende de 750 euros. Les violences physiques entraînant une incapacité totale

de travail de plus de 8 jours sont considérées des délits passibles de trois ans de prison et de 45 000 euros d'amende. Au maximum, l'auteur d'une violence physique encourt la réclusion criminelle à perpétuité (en cas de décès de la victime).

Il faut savoir qu'il existe de très nombreuses circonstances aggravantes rattachées à l'infraction de violence physique. Pour en savoir plus sur les sanctions pénales et les circonstances aggravantes pour violence physique, lire la fiche « Violence physique ».

Coups et blessures volontaires et sanctions pénales Les sanctions pénales et la caractérisation de l'infraction (contravention, délit ou crime) pour coups et blessures volontaires dépendent de la gravité des dommages. Si les coups et blessures ont entraîné le décès involontaire de la victime, son auteur risque 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende.

Les coups et blessures commis dans le cadre de la légitime défense ne sont pas sanctionnés. Si l'auteur a eu la volonté de porter atteinte à la vie de sa victime, il s'agit d'un meurtre passible de 30 ans de prison. Pour en savoir plus, lire la fiche « Coups et blessures volontaires ».

CODE DES MARCHÉS PUBLICS

Un frein au développement des pays du Tiers-monde

Depuis quelques années, le Sénégal s'est doté d'un Code de passation des marchés publics, adopté sous la houlette des bailleurs de fonds internationaux, notamment occidentaux, d'organisations internationales et de la Société civile qui s'activent pour la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des affaires publiques avec leurs relais locaux.

Par Thiemokho BORE



Pour toutes ces organisations, le combat était de conduire le Sénégal ainsi que tous les Etats du Tiers-monde à s'adapter aux normes en matière de passation des marchés, comme cela se fait dans tous les pays dits développés. Donc, pour satisfaire les desideratas de ces pays qui participent aux financements des Etats du Tiers-monde, le Sénégal, à l'instar d'autres, a mis en place un nouveau Code de passation des marchés publics. Pour l'accompagner, des structures chargées de veiller du bon suivi des dispositions de ce nouveau Code ont été créées. Le Sénégal, qui comptait déjà à son actif, la Direction centrale des marchés publics (DCMP), logée au ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, comme si cela ne suffisait pas, s'est vu contraint par ces mêmes bailleurs de fonds occidentaux ainsi que ces organisations de la Société civile à se doter de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), celle-là indépendante du pouvoir public. Au Sénégal, comme partout ailleurs, pour espérer des financements si précieux dans l'accomplissement de grands projets indispensables au développement, il faut se conformer au bon vouloir des bailleurs de fonds occidentaux.

Un diktat des bailleurs

Un diktat pour certains, comme l'avait été les multiples plans de redressement et d'ajustement imposés à nos Etats à la fin des années 70 par ces mêmes bailleurs de fonds et qui ont apporté plus de souffrance à nos populations, principalement dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ce n'est pas pour rien que dans ces domaines,

nos Etats traînent jusqu'à présent des lacunes. Certes, la transparence est nécessaire dans la gestion des affaires d'un Etat, de même qu'il est recommandé de bannir la corruption dans la conduite des affaires de la nation mais il est inutile, voire contre-productif, de mettre en place des instruments dont la lourdeur freine le développement de nos nations. Beaucoup de marchés publics, si importants pour le développement de nos Etats, tardent à être exécutés à cause des contraintes qu'impose le Code d'exécution des marchés publics. Au Sénégal, combien d'infrastructures sont retardés à cause tout simplement des lourdeurs du Code des marchés publics. Notamment le principe du moins disant qui, en réalité, n'a aucun sens. À l'heure actuelle, la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Fatick, financé par le Conseil sénégalais des chargeurs (COSEC), devrait être fonctionnel. Mais l'entrepreneur, qui avait proposé un prix largement en deçà du budget arrêté, s'est désisté. Et le marché est, aujourd'hui, encore en cours de lancement.

Au non de la transparence, école, hôpitaux etc. tardent à sortir e terre

Pour l'exécution d'un marché public, il faut se soumettre aux rigueurs des appels d'offres. Et, n'importe quelle structure, pourvu qu'elle présente des documents fiables, peut se présenter à ces appels d'offres. Or, la plupart de ces structures ne disposent non seulement de toute l'assiette financière suffisante, mais également de toute l'assise technique. Des structures qui, le plus souvent, sont beaucoup plus aptes à saisir l'ARMP pour contester les

marchés attribués au terme de toutes les procédures légales à des entreprises compétentes. Or, entre la saisie de l'ARMP, de la DCMP et le tranchement des litiges, la période demeure souvent très longue. Ainsi, l'exécution de marchés publics, dont les retombées sont nécessaires au développement du pays, à l'épanouissement des populations, si nous prenons la construction d'infrastructures, comme les hôpitaux, universités et écoles, se retrouve bloquée. De quoi faire dire à certains qui osent mettre le doigt sur la plaie que les Codes de marchés publics, imposés par les bailleurs de fonds occidentaux, ne sont pas adaptés aux réalités de développement des Etats du Tiers-monde. Et que dans certains cas, pour éviter à des entreprises ne fournissant aucune garantie de participer aux opérations d'appels d'offres, les gouvernants font recours au système du gré à gré où un cercle restreint de sociétés sont sélectionnées et l'une d'elle, la plus disante, choisie pour l'exécution du marché en question. Une démarche somme toute logique. D'autant que dans les nations occidentales développées où les Etats sont déjà parés de toutes les infrastructures vitales pour la bonne marche de leurs affaires, le retard à l'avènement d'autres constructions ne peut constituer un obstacle. D'où le recours constant à l'appel d'offres pour l'exécution d'un marché avec la participation d'entreprises présentant toutes les garanties obligatoires. Ce qui est le contraire d'un Etat comme le Sénégal qui souffre d'infrastructures pour son développement.

Les Occidentaux n'hésitent pas à retoquer leur Code des marchés publics

Encore que, dans certains cas, les pays occidentaux, si prompts à donner des leçons à l'Afrique, au point de nous dicter nos codes de marchés, n'hésitent pas, si c'est nécessaire et surtout quand certains aspects de leurs Codes déjà adoptés peuvent constituer des entraves, à apporter les retouches nécessaires. L'exemple le plus patent est la France qui, en cinq ans, a retoqué cinquante (50) fois son Code des marchés publics et personne n'a crié au scandale. A chaque régime, son propre plan de développement. Sous Abdoulaye Wade, combien d'infrastructures n'ont pu être réalisées à cause des lourdeurs du Code des marchés publics. O Son successeur, le Président Macky Sall, veut réaliser de nombreux chantiers qui pouvaient démarrer depuis les premières heures de son accession au pouvoir. Mais les choses tardent. Conséquence, il sillonne le pays, en cette veille de campagne électorale, pour inaugurer des ouvrages dont la plupart sont inachevés.

Conséquence des recours intempestifs

Présenté comme une des avancées majeures du Code des marchés publics, l'exercice du droit au recours constitue, aux yeux des nombreux observateurs, un frein à l'exécution des marchés publics en litige. Les entreprises, qui veulent déposer un recours après l'attribution, disposent de cinq jours pour le faire, après la publication de l'attribution du marché. Le Comité de règlement des différends (CRD) de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) dispose d'un délai de dix jours pour livrer son avis, s'il estime le recours recevable.



Après avis du CRD, s'il est favorable à l'entreprise ayant exercé le recours, ceci est apporté à la connaissance de l'autorité contractante qui, elle aussi, a un délai de dix jours pour livrer ses conclusions à l'ARMP. Passée cette étape, l'une des différentes parties, s'il n'est pas décidé de procéder à un nouvel appel d'offres, peut faire recours auprès de la Cour suprême. Cependant, ce recours n'est pas suspensif du démarrage des travaux. Seulement, s'il est décidé de procéder à un nouvel appel d'offres, c'est là où le démarrage pour l'exécution du marché en prend un sacré coup. La rédaction ainsi que la publication du nouvel appel d'offres peuvent durer pendant plusieurs mois, voire deux années. Surtout qu'il n'existe aucun délai fixé. Les recours systématiques, qui sont notés après les offres de marchés publics, sont souvent perçus de la part de certains comme une volonté pour bloquer le système. Cet exercice fait l'objet de trop d'abus qui constituent à la fin un frein à la bonne marche du système. Au cours de travaux tenus sur le Code des marchés publics, de nombreux intervenants n'étaient pas loin de penser que certains recours intempestifs étaient introduits uniquement pour « bloquer la machine ». Peu importe, si ce sont des secteurs comme l'éducation et la santé qui en souffrent. Il y a quelques années, par la faute de recours introduits, l'équipement des différentes structures sanitaires au plan national a connu un retard de deux ans. Scandaleux, car les conséquences ont été incalculables pour les malades de ces différentes structures sanitaires. Le projet de bateaux taxis, si cher à Me Abdoulaye Wade, ancien Président de la République du Sénégal, n'a toujours pas vu le jour. Les bateaux taxis qui devaient voguer sur les eaux, depuis 2011, ne sont jusqu'ici pas livrés à cause des recours. Avec l'avènement du régime de Macky Sall, ce projet semble être rangé aux oubliettes. Un véritable gâchis ! Se prononçant sur la question, lors de la rencontre qui avait été organisée à l'époque par l'ARMP, le Directeur général de la Sénégalaise de bâtiment et de construction (SEBATCO), Babacar Diop dénonçait : « Il faut que les gens travaillent pour faire tourner l'économie. Mais il y a de ces recours, nous ne sommes pas loin de penser que c'est fait à dessein parce que le candidat n'est pas attributaire du marché ».

Faut-il brûler le Code des marchés publics ?

L'actuel ministre délégué en charge du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), à l'époque Secrétaire d'Etat s'occupant de la même entité, avait pourtant tiré la sonnette d'alarme. Dans les colonnes de L'Observateur en juillet 2016, Souleymane Jules Diop avait fait le constat que, dans la mise en œuvre des politiques publiques, surtout dans les zones rurales, les ministères étaient stoppés par les normes de passation des marchés publics.



Contrairement au PUDC, libéré du Code des marchés et soumis aux règles du Programme des

Nations unies pour le développement (Pnud). « Je ne parle pas pour critiquer, mais nous avons un Code des marchés

qui pose beaucoup de contraintes, mais surtout de temps et de délai. C'est réel », déclarait Souleymane Jules

Diop. Cette sortie avait fait jaser bien de monde, mais le Président de la République Macky Sall n'avait pas lui aussi manqué de souligner les retards auxquels sont soumis le démarrage de certains de ses grands chantiers à cause des contraintes du Code des marchés publics.

Le président de la République, dont les propos avaient été rapportés par le quotidien Libération, faisait sa critique après avoir fait le constat que certains de ses principaux chantiers qu'il avait promis aux Sénégalais, bien avant son élection, peinaient à démarrer du fait de certains conflits et litiges portés sur la table de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP).

« Pensez-vous qu'un Président qui est élu pour une durée peut attendre toujours que chaque appel d'offres fasse l'objet de conflits interminables ? Ce n'est pas possible », s'indignait alors Macky Sall. A ses yeux, le constat est tout établi : le Code des marchés publics est un obstacle à la réalisation des politiques publiques.

Plus concrètement, il citait les retards notés dans le démarrage des travaux pour la construction des futures universités de Kaolack et de Diamniadio. « Depuis assez longtemps, on aurait démarré mes deux universités, cependant je suis obligé de faire des procédures et des procédures », soulignait-il. En clair, le Président de la République reconnaît l'utilité du

Code des marchés pour organiser les commandes publiques. Toutefois, il refuse que le Code soit un obstacle à la réalisation des politiques gouvernementales. Il entrevoit « un conflit permanent sur le Code des marchés publics entre d'une part, les autorités contractantes qui considèrent que le Code est contraignant et qu'il doit avancer et, d'autre part, ceux qui pensent que, pour la transparence, le Code doit être maintenu tel qu'il est ». Le Président de la République Macky Sall s'en prend à ceux qui, durant les appels d'offres, exploitent les dispositions du Code portant sur la transparence pour bloquer les marchés, qui non contents de saisir l'ARMP, vont même jusqu'à exercer des recours auprès de la Cour suprême.

Dernièrement, la Directrice de la Pharmacie nationale d'approvisionnement (Pna), Dr Anette Seck Ndiaye, interpellée sur la pénurie de médicaments, portait un doigt accusateur sur le Code des marchés publics. En indiquant que ce scénario est essentiellement dû à la défaillance de certains contractants. Et, pour parer à cette éventualité, Dr Seck d'annoncer la prise, très prochainement, de mesures visant à contourner le Code des marchés publics pour certains médicaments. C'est-à-dire des dispositions permettant à la Pna de recourir au gré à gré pour certains types de médicaments.

Code des marchés publics

Regards croisés...

Il ne manque pas de voix et pas des moindres au Sénégal pour s'élever contre la lenteur des procédures dans l'exécution du Code des marchés publics. Pourtant, le système agréé toujours les autorités de régulation des marchés publics. Regards croisés.

Lors d'une table ronde organisée par l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), en partenariat avec d'autres structures africaines similaires, Saër Niang prenait la défense des Codes des marchés publics du continent. Selon le Directeur général de l'ARMP, il n'y a pas lieu de brûler nos Codes de marchés publics. Il reconnaît toutefois qu'il y a des problèmes. « Ces problèmes ne sont pas des problèmes sénégalais ou africains. Dans les pays développés également, les mêmes problèmes se posent. Tout le monde se plaint des lourdeurs et des lenteurs occasionnées par les procédures dans le déroulement des projets des gouvernements. Il est nécessaire pour le régulateur de tenir compte de cette préoccupation et de voir comment assouplir ces procédures de manière à accompagner les projets qui sont conçus par les pouvoirs publics de manière à construire les pays. La réforme des marchés publics a un objectif précis, c'est d'aider et

d'accompagner le développement économique et social. Il faut que les procédures soient adaptées et en phase avec l'évolution des besoins », détaille Saër Niang.

Ministre du Budget à l'époque, l'actuel Directeur général de SENELEC, qui présidait la cérémonie d'ouverture de la Revue annuelle conjointe du programme de coopération entre le Sénégal et la Belgique, en profitait pour asséner ses quatre vérités. Face à la lenteur notée dans l'exécution des marchés publics, Mouhamadou Makhtar Cissé lançait un appel à l'endroit des autorités de régulation des marchés publics.

« J'exhorte les cellules de passation des marchés à promouvoir une meilleure maîtrise des procédures et à faire preuve d'esprit d'anticipation dans les démarches à mener pour un bon aboutissement des procédures. La problématique de passation des marchés publics est une question centrale dans l'exécution des politiques publiques, parce qu'elle fait appel à une exigence de transpa-



rence qui, souvent, vient s'imposer à un impératif de célérité pour permettre d'aller très vite et donc de satisfaire le besoin des populations. Concilier les deux est une difficulté que nous cherchons à résoudre. Il y a quelques semaines, l'ARMP et la DCMP (Direction centrale des marchés publics) ont organisé un atelier pour passer en revue ces différentes contraintes que nous cherchons à corriger, à travers une réforme des procédures de passation des marchés publics. Toutes les procédures qui ralentissent, même s'ils



n'entravent pas, devraient être corrigées pour permettre d'atteindre des résultats souhaités », martelait l'actuel Directeur général de SENELEC.

Mouhamadou Makhtar Cissé est convaincu que la loi portant Code des marchés publics ne devrait pas être une source d'inefficacité pour les pouvoirs publics dans l'exécution de certaines politiques.

Le Directeur de l'ARMP voit la question autrement : « Le temps du politique n'est pas celui du régulateur. Le politique est pressé de passer le marché pour arriver à rendre

visible les actions. Alors que le régulateur tient à ce que toutes les étapes de la procédure soient respectées. Le Code, tel que nous l'avons conçu, a été transmis au gouvernement sous forme de proposition, c'est vrai qu'il y a une élévation des seuils, mais on attend les retours d'informations pour savoir à quel niveau l'élévation a été portée. Mais il faut savoir, qu'élever davantage, c'est aussi augmenter les espaces de risque or, la bonne procédure, c'est d'arriver à concilier efficacité et célérité, mais pour ce faire il faut verrouiller tous les espaces de risque ».

MOTS FLÉCHÉS

pulsions perverses inouï	réalistes pas très bavarde	arrière frappes fort	opinion eus des visions	quantité de base	stand de foire préve-nues	sans habitant vérifia
élevée				bien partis		
graves défauts			partie du costume très courts	vain		cri de Marseille sein de titi
embras-sera meuble de repos				souiller très exac-tement		
abattues	piège à homard qualité de perle			expéri-ence te poses sur l'eau		
tournas			remor-qual cheval nain			
structure mondiale page des titres		tableaux	récom-pensée			propulsé région du Sud
		corriger	coloris			note de musique
	aller de l'avant				vieille copine qaranti-ras	
choisis une cible	idiot	trempe		attaque rapide petits bols		estor-geras
	consa-crées		hommes des neiges mal vêtu			voisine de Dijon recueils rigolos
surpris						
très savantes			rassem-bla titane du labo			possède
				genre de pares-seux allongera		
préposi-tion	remettait en place					
sidéral	finaudes		direc-tions			
			reposa			idolâtre
lettres	possédé tête de rocher	fin d' infinitif fouer	monsieur anglais située de minute	tendu		arçon du chimiste
				apparu		
mettre au goût du jour	organes de fleur début de gamme					métal de ruée c'est de l'argent
					beau parleur	
héroïne des Mi-sérables				enfants saques		

HOROSCOPE

Bélier

Vous rêviez de jouer un rôle plus important dans l'organisation de votre entreprise? Il se peut que ce mois de février réponde à vos attentes. Une proposition vous sera faite et vous ne pourrez que l'accepter tant elle correspondra à votre ambition.

Taureau

Les astres vous seront extrêmement favorables en ce mois de février dans le domaine amoureux. Une belle rencontre est imminente. C'est certainement un proche qui vous présentera la personne. Et ce sera un coup de foudre !

Gémeaux

Si votre travail sollicite beaucoup votre dos, vous allez en subir les conséquences. Mais le problème ne semble pas ancien. Il va falloir le résoudre rapidement ou songer à une reconversion. Votre santé en dépend.

Cancer

Une rencontre est à prévoir en ce mois de février. Ne vous emballez pas trop. Cette personne vous plaira énormément, certes, mais elle aura besoin de temps avant d'exprimer ses sentiments. Il vous faudra la mettre en confiance.

Lion

Vous allez vivre un moment difficile au mois de février. Une personne âgée réclamera votre présence. Une maladie est annoncée. Elle arrivera peut-être pendant ce mois de février. Certainement avant le printemps.

Vierge

Ne vous surmenez pas, vous devez encore tenir jusqu'au printemps. Faites attention à dormir suffisamment et à ne pas consommer trop d'excitants : si vous tirez sur la corde, cela ne sera pas bon.

Balance

Vous serez très sollicité au bureau et cela vous galvanisera. Hélas, vous allez en faire un peu trop et connaître un gros coup de fatigue pendant le mois. Il faudra vous reposer et surtout revoir votre hygiène de vie.

Scorpion

Vous manquez d'audace et cela pourrait vous faire passer à côté d'une belle opportunité professionnelle. Osez être plus expansif au travail, faites-vous remarquer. Vous serez gagnant sur toute la ligne.

Sagittaire

Un déjeuner familial ? Une balade tous ensemble ? Un ami perdu de vue avec qui vous reprenez contact ? Passez du temps avec vos proches, vous les négligez un peu en ce début d'année et cela vous fera du bien de les retrouver.

Capricorne

Vous aurez envie de nouveauté ! Changement de style personnel ou changement de décor ? En tous cas osez vous lancer et bousculer un peu vos habitudes, cela vous donnera l'air dont vous avez besoin.

Verseau

Attention aux effets froid / chaud en passant des intérieurs secs et surchauffés aux extérieurs humides. Vous avez la gorge fragile, ménagez-la.

Poissons

Vous allez croiser, par hasard, une offre d'emploi extrêmement alléchante. Il faudra que vous y répondiez même si vous êtes déjà en poste. De très belles perspectives sont parfaitement envisageables.

SOLUTIONS

• A • M • T • A • R • C • O
 O B L I G E A N C E • R O C
 • J A L O N N E R A I E N T
 C U B I S T E S • G O U T E
 • R O T I E S • P I N S • T
 P A R E E • T R E S • E R S
 • T I • R E H A U S S E E •
 L I E S • N E T • A U S S I
 • O U T I L S • A I R • T R
 E N S I L A I E N T • M E R
 • • E M • C E P E • S U E E
 R E M U N E R A T E U R • C
 • P E L E R • R O N D • S U
 M I N A R E T S • T • S E P
 • E T • E N R E G I S T R E
 O R • S I T E • R E N O I R
 • A G E S • P A I R • R E A
 F I E R • P I C S • S E • B
 • E M P O I G N E E S • C L
 U N I E S • N E E S • A L E
 • T E S T E E • S T A G E S

SUDOKU

3				8		6	5	1
		4		1		2		
	1	5	3	6		4	8	7
		3	6		1		2	
	6	2	9		8		1	
1	4			7	5		6	9
4	3	1	8	2		9	7	5
	2	7	1	5	4	8		
8	5	6	7		3	1		

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

SOLUTION

8	3	4	5	2	1	6	9	7
2	1	5	6	7	9	3	8	4
6	9	7	3	4	8	2	1	5
9	2	8	7	1	4	5	3	6
4	5	3	2	9	6	8	7	1
1	7	6	8	5	3	9	4	2
5	4	9	1	3	2	7	6	8
7	6	1	9	8	5	4	2	3
3	8	2	4	6	7	1	5	9

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

MOTS FLÉCHÉS N° 1

puissions perver- ses inouï	realistes pas très bavarde	arriere frappes fort	opinion eus des visions	quantite de base	stand de foire preve- nues	sans habitant vérifia			
élevée					bien partis				
graves défauts					vain				
			partie du costume très courts			cri de Marseille sein de titi			
embras- sera meuble de repos				souiller très exac- tement					
		pièce à homard qualité de perle			expéri- ence te poses sur l'eau				
abattues				remor- qui cheval nain					
tournas				récom- pensée					
structure mondiale page des titres		tableaux		coloris		propulsé		région du Sud	
		corrigera				note de musique			
		aller de l'avant				vieille copine quanti- ras			
		trempe							
choisis une cible	idiot				attaque rapide petits bols				extor- queras
	consa- crées			hommes des neiges mal vêtu				voisine de Dijon recueils riolos	
surpris									
très savantes				rassem- bla titane du labo					possède
						genre de pares- seux allongera			
préposi- tion		remettait en place							
sidéral		finaudes							
				direc- tions					
				reposa					idolâtre
possède		fin d' infinifit			monsieur anglais située de minute			argon du chimiste	
lettres	tête de rocher	foyer				tendu			
						apparu			
mettre au goût du jour		organes de fleur début de gamme						métal de ruée c'est de l'argent	
								beau parleur	
héroïne des Mi- sérables								enfants saques	

MOTS FLÉCHÉS N° 2

prix trop élevés très ordi- naire	musique de jazz machine à vent	capitaine d'arche	fredaine parle du nez	capituler	petit baqaq	meur- trière émer- gence			
					mine cultiva- ble				
cylindre allongé					plaque de pierre Vénus est son étoile				
fendue									
			vraiment glacé île de Vendée						
situé sur la minute		dérape- ras							compré- ment
soustrait		enlever l'écorce excita- tion				simplet aime à l'exoès			
venu en naissant perte de mémoire			conforme à la loi maisons de Russie						article contracté patro- nume
					paradis perdus plante sa tente				
éclaircis			quillard					vieux service	équipes
do de clé			riolés					refuges	
	trembla					faite de fils d'or			
	soite fille					distendus			
nourrice de Dionisos mesures		préfères							soleil déifié timbres de voir
		sans fin							
			platine au labo siècle papal			en outre			
voit le jour souvent utilisées			seaux en bois montre			satellites			
				se rebel- lent					considé- ration
	est utile			eut une idée parfois bricoche					épincetas l'étoffe
cri de muletier	vase de malade		désolée					général sudiste cham- pion	
			surveil- lances						
		prise par le froid à peine rougi				bien portants			
corrosifs						exister			
						marque d'arrêt			
						manche			
chant religieux guides des âmes			vases de chimiste patrie d' Abraham					obtenue point sur la rose	
						retour de vaque			
fleur royale			serine						élu du calendrier

SOLUTIONS N° 1

• C • S • E • O • M • R • S
L A M E N T A B L E M E N T
• R E M E R C I E R A S • R
R A T A T I N E Z • T U B A
• C R I S P E R A S • M E T
E T O N • A S • R O S A C E
• E P E E S • A D R O I T •
C R O S S • C R E D I T A S
• I L • P O U R R I R • N P
U S E R A I • A • D E L C O
• E • E C L A I R E E • E R
P R I V E • I S E • S A • T
• A D O R E R O N S • N B •
F I E L • T E N T E E • R E
• • A T R E • N E R P R U N
D E L A I S S E R A I E N T
• X • N A • E M A I L L E R
P O R T I E R E • L E I • E
• C A • E L A N S • R E E R
R E V E N U • T E T A • R A
• T E X T E S • C R I S E S

SOLUTIONS N° 2

• P • D • M • P • C • D • A
N O M I N A T I V E M E N T
• C O G I T A S • D I N A R
S H U N T E R • D E R O G E
• E T E R N I T E • O T E •
E T A • A T E R M O I E R A
• T R O T • S A I N T E • G
C E D R E S • I N C I S E R
• S E T • P E T A L E • N E
R U S H M O R E • E R O D E
• R • O U R S E S • E M U S
A P O G E E • S A S S E R •
• R I O • S A • P U • T A S
B I E N S • N I A I S • S E
• S • A U T O R I T E S • M
V E I L L E R A • E V I D A
• • N E T T E • F • E C U •
U L E M A • X E R E S • B R
• I D E N T I T E S • E L U
C R I N • R E A L • A G I T
• A T T R I S T E R I O N S

BLAGUES

Alors ce monsieur qui bégayait, commence à s'entraîner sérieusement jour et nuit pour gagner son pari, vient ce fameux vendredi, il rentre dans le bureau de tabac et il demande avec beaucoup d'application et de concentration :

- Bonjour madame je voudrais un paquet de gitanes s.v.p. !
La femme lui répond alors :
- Filtre ou sans filtre ?
Et l'homme lui dit :
- Sa... sa... sa... sa... salope...

Il était une fois un homme qui bégayait, cet homme dit à son ami :

- Bon... bon... bonjour...
Son ami lui dit :
- Tu bégayes encore toi ? et il lui dit : bon on va faire quelque chose si vendredi tu vas au bureau de tabac et que tu arrives à dire : "bonjour madame je voudrai un paquet de gitanes s.v.p. ", je te donne ma paye !

Alors ce monsieur qui bégayait, commence à s'entraîner sérieusement jour et nuit pour gagner son pari, vient ce fameux vendredi, il rentre dans le bureau de tabac et il demande avec beaucoup d'application et de concentra-
tion:

- Bonjour madame je voudrais un paquet de gitanes s.v.p. !
La femme lui répond alors :
- Filtre ou sans filtre ?
Et l'homme lui dit :

- Sa... sa... sa... sa... salope...

Que sommes nous devenus ?

En 1968 j'avais 12 ans. Mon vocabulaire venait de s'enrichir d'un mot magique synonyme d'école buissonnière : « Vivelagrève ». En un seul mot dans ma tête d'enfant. Habitant sur l'avenue Bourguiba (ex Route des puits) j'étais, du haut de notre immeuble, le témoin privilégié, lointain et admiratif, des échauffourées entre services d'ordre et manifestants. Les uns balançant toutes sortes de projectiles, les autres casqués, gantés et harnachés, leur renvoyant des grenades lacrymogènes. Ces images ont changé durablement ma vie et ont imprimé, dans la conscience de l'adolescent que j'allais devenir, une posture de refus et d'insubordination qui se traduira par un engagement précoce dans le syndicalisme scolaire puis universitaire, et le militantisme résolu dans le Mouvement démocratique.

Actif dans le mouvement de résistance culturelle, je n'avais pas alors conscience d'avoir été enrôlé, à mon insu, dans ce qui était déjà un des partis les plus significatifs de la Gauche sénégalaise. Au cours de plusieurs années de militantisme dans la clandestinité, j'ai passé, en compagnie de plusieurs personnes qui se reconnaîtront, quelques unes des plus belles années de ma vie au plan de l'enrichissement humain et de la formation politique et idéologique. Le moment viendra de restituer ces pans essentiels de l'histoire de la classe politique sénégalaise actuelle, pour débutsquer les usurpateurs et rendre hommage à ceux qui ont tant sacrifié de leurs vies personnelles pour arracher la démocratie multi partisane et aboutir à l'alternance de l'an 2000.



Grands frères, mon propos aujourd'hui est de vous demander, tout simplement, d'évaluer le chemin parcouru depuis un peu plus d'une trentaine d'années à l'aune des engagements primordiaux. Je sollicite ainsi, tous ceux qui distribuèrent nuitamment XAREBI et autres publications clandestines, ceux qui imprimèrent, au risque de perdre leur emploi, des tracts contre le régime d'alors sur ses propres machines à ronéotyper. A tous, je demande de prendre le temps de regarder dans le rétroviseur.

Je m'adresse également à ceux qui, de jour comme de nuit, de Dakar à Saint-louis en passant par Thiès Kaolack et Diourbel, confectionnaient des dazibaos ou badigeonnaient les murs de la cité des plaintes du Peuple. Je m'adresse aux fabricants de cocktails Molotov, mais également aux poètes de la subversion ainsi qu'aux penseurs de la lutte contre le néocolonialisme. Je m'adresse à ceux qui, toutes affaires cessantes, rejoignaient la campagne répondant au mot d'ordre «

d'intégration des masses paysannes », à ceux qui s'inscrivaient comme journaliers dans les usines pour « conscientiser le prolétariat ». C'était à l'époque du parti unique dit unifié (UPS), puis du multipartisme sélectif (loi des 4 courants). En ce temps-là, on s'engageait en politique sans plan de carrière. Rien que des sacrifices à l'horizon ! Je pense à tous les martyrs que nous fêtons chaque 26 mai. Qui s'en souvient encore ? Je pense à Oumar Blondin Diop rendant l'âme sur l'île de Gorée, à Alhousseynou

Cissé tombé à Santhiaba Mandjack, et à tant d'autres que vous pourriez citer le moment venu.

Je pense à tous ceux qui ont sombré dans l'alcoolisme ou la déraison, je pense aux destinées fracassées, aux familles disloquées. Je pense aux années et aux mois de prison endurés, par les uns et par les autres, pour épouser la Cause du Peuple.

Pensant à tout cela et observant ce que la politique est devenue, je vous interpelle. Solennellement. Et je vous demande : que sommes nous devenus ? Que sont devenus nos engagements premiers vis à vis des « masses populaires » ? Dans quel état est l'indépendance nationale qui a coûté cher à tant de générations d'hommes et de femmes ? Où en est la défense et l'illustration de la Culture nationale comme enjeu essentiel pour garantir notre indépendance politique et économique ? Etc. Que de questions essentielles sur lesquelles j'aimerais vous entendre !

Voilà Grands ! Que celui d'entre vous qui aura un moment prene le temps de m'expliquer pourquoi on ne parle plus que d'élections et de postes, de pouvoirs et de partage, de butin et de milliards envolés !

Qui va se préoccuper de la Cause du Peuple désormais ?

Amadou Tidiane WONE dit Baba (je reprends le maquis !)
woneamadoutidiane@gmail.com

PS : J'avais publié cette interpellation en 2006... bientôt dix ans ! Mes questions, à moi-même et à tous ceux qui s'y reconnaîtront, demeurent sans réponses... les archives sont parfois torturantes !

Mamadou Dia, un homme de rupture visionnaire, hélàs trop en avance sur son époque

« Senghor incarnait la Nation, Mamadou Dia incarnait l'État » ! Mamadou Dia fut un homme généreux, consumé par une ambition de servir incompatible avec les usages, pratiques, compromissions et combines politiciennes basement matérialistes qui animèrent les caciques du landernau politique de son époque. Après qu'il eût imposé Senghor comme Président suite à la rupture avec les soudanais, consécutive à son refus obstiné de le lâcher et sa détermination à imposer son leadership, il mit toute son énergie à construire le Sénégal du renouveau qui devait être le phare de son époque. Il y parvint, « en mettant au pas fonctionnaires, marabouts et politiciens carriéristes pouvoiristes ». C'est la politique qui le rattrapa pourtant, et le perdit. Fort en effet du soutien d'un Senghor auprès de qui il avait multiplié les gestes de loyauté et de fidélité sincères et généreux, il ne vit pas la levée de boucliers contre ses méthodes

et ses pratiques jugés dictatoriaux et autoritaires. Senghor qui craignit dès lors d'être la victime collatérale de son alter ego dont le destin l'engageait, au vu du bicéphalisme qui caractérisait l'organisation institutionnelle du Sénégal, prit le parti de la majorité, les politiciens et marabouts revanchards, et laissa, comme Ponce Pilate avec le Christ, la représentation nationale régler son compte à un Mamadou Dia esseulé, fragilisé par la dure réalité d'une Constitution qui fit chuter son gouvernement au détour d'un vote de défiance auquel il chercha courageusement à échapper, en empêchant que l'Assemblée nationale se réunisse pour acter sa chute. Elle sera votée au domicile d'un Lamine Gueye ravi de retrouver les premiers rôles, et de s'offrir sur un plateau d'argent la tête d'un des membres du duo responsable de toutes ses misères politiques. Victime de la légalité constitutionnelle malgré l'entorse de la réunion qu'il jugera non régle-

mentaire chez le vieux Lamine Gueye, Mamadou Dia en appela à sa légitimité politique que son parti devait défendre. Il était trop tard. Faute de s'être piqué de politique, esseulé, il subira la loi de Senghor, exilé à Kédougou sous le bruit des cliquetis des verres de cristal des néo colons sablant le champagne pour célébrer sa chute ! Mamadou Dia a connu le tragique destin de tous ces héros de l'indépendance, qui ne virent pas qu'on la leur offrait pour mieux les contrôler. Il voulut changer sa société par le culte du travail, la promotion du mérite par la compétence, et se retrouva ainsi bien seul contre tous. Sa vie son parcours exemplaire et sa foi célébrée jusqu'au tréfonds de son âme impétueuse de révolutionnaire patriote sont des phares qui doivent éclairer comme des leçons de vie notre présent et contribuer à forger notre avenir !

Cissé Kane NDAO
Président ADER



ALGÉRIE

Le parti du premier ministre espère une candidature de Bouteflika à la présidentielle

Le Rassemblement national démocratique « attend avec espoir l'annonce de la candidature » du chef de l'Etat à l'élection du 18 avril.

Le Rassemblement national démocratique (RND), principal allié du Front de libération nationale (FLN) au pouvoir en Algérie, « attend avec espoir l'annonce de la candidature » du président Abdelaziz Bouteflika à la présidentielle d'avril, a indiqué jeudi 31 janvier son chef, le premier ministre Ahmed Ouyahia. Au pouvoir depuis 1999, le président Bouteflika, 81 ans et affaibli, est pressé depuis plusieurs mois par son camp – dont le RND – de briguer un cinquième mandat, mais n'a toujours pas fait part de ses intentions, à un mois de la clôture des candidatures.

« Pour certains, l'avenir est dans le changement pour le changement. Pour nous au RND, l'avenir est dans la continuité (...). Voilà pourquoi nous attendons avec une forte espérance l'annonce de la candidature du président Bouteflika » à la présidentielle, a déclaré M. Ouyahia à l'ouverture du conseil national de son parti. Secrétaire général du RND, M. Ouyahia, nommé en août 2017 premier ministre de M. Bouteflika pour la troisième fois depuis 2003, a salué le bilan du quinquennat écoulé, estimant « l'avenir pro-



metteur ».

« Les institutions de l'Etat fonctionnent »

Les candidats à la présidentielle du 18 avril ont jusqu'au 3 mars minuit (23 heures GMT) pour déposer leur dossier de candidature. Dans une interview à TSA Arabi, édition en arabe du site d'information TSA (Tout sur l'Algérie), le porte-parole du RND, Seddik Chihab, a indiqué que le chef de l'Etat annoncerait sa décision « probablement au cours de la première semaine du mois de février ».

Il a également balayé les critiques sur la santé du président, qui souffre des séquelles d'un AVC survenu en 2013, estimant qu'elle n'était pas un obstacle à un cinquième mandat. « Nous savons tous que l'état de santé

du président Bouteflika n'est plus le même que lors des précédents scrutins. Mais, depuis l'élection de 2014, nous n'avons pas remarqué que sa maladie constituait un obstacle à l'accomplissement de ses prérogatives constitutionnelles », a-t-il expliqué.

« De quelle vacance parlent-ils ? », ceux qui affirment que le chef de l'Etat n'est plus aux commandes, a-t-il poursuivi. Le président nomme, révoque, préside le conseil des ministres et signe les lois. Les institutions de l'Etat fonctionnent et jouent leur rôle. » Le président Bouteflika est apparu pour la dernière fois en public le 1er novembre 2018, puis à la télévision d'Etat le 27 décembre à l'occasion d'un conseil des ministres.

Le Monde/Afrique

AU CAMEROUN

Huit chefs d'accusation contre l'opposant Maurice Kamto

Le principal opposant camerounais, Maurice Kamto, arrêté lundi soir après des manifestations non autorisées de son parti, va faire l'objet d'une enquête, notamment pour « rébellion » et « incitation à l'insurrection », ont indiqué ses avocats dans la nuit du mercredi 30 janvier.



Au total, huit infractions sont imputées à M. Kamto, arrivé deuxième à la présidentielle d'octobre 2018 derrière le président Paul Biya : « L'attroupement, la rébellion en groupe, l'hostilité à la patrie, l'insurrection, le trouble à l'ordre public, l'association de malfaiteurs, l'incitation à l'insurrection, la complicité », a déclaré l'un de ses quinze avocats, Me Sylvain Souop, au cours d'une conférence de presse.

« Ces huit infractions sont reprochées à toutes les autres personnes qui font l'objet d'enquêtes préliminaires », soit « 200 interpellés », a précisé Me Souop. « Il y a une qualification des faits avant même que les gens aient

été entendus », a-t-il dénoncé. L'avocat a indiqué avoir rencontré mercredi après-midi Maurice Kamto, détenu au Groupement spécial d'opérations (GSO), une unité d'élite de la police. « Il va bien, il a le moral, il est serein et il a été entendu [mercredi après-midi] en présence du directeur général de la police judiciaire », a déclaré Me Souop.

« Hold-up électoral » Lors du point de presse, le parti de Maurice Kamto, le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), a démenti avoir organisé samedi des manifestations à l'étranger durant lesquelles plusieurs ambassades en Europe ont été saccagées par

des manifestants. « M. Kamto dénonce ce vandalisme des représentations diplomatiques. Il n'a jamais envoyé qui que ce soit casser quoi que ce soit », a affirmé Me Souop. M. Kamto, ancien ministre de la justice de Paul Biya, « fait confiance à la justice du Cameroun », a conclu son avocat.

Maurice Kamto et plusieurs cadres de son parti avaient été arrêtés lundi soir à Douala et Yaoundé, deux jours après qu'une centaine de militants du parti, selon les autorités, eurent été interpellés samedi lors de marches non autorisées. Deux journalistes camerounais ont aussi été interpellés lundi soir, après avoir été « confondus avec des activistes politiques dans l'exercice de leurs fonctions », selon le syndicat des journalistes camerounais. Ils étaient toujours détenus jeudi.

Depuis l'annonce des résultats de la présidentielle de fin octobre 2018, plusieurs manifestations non autorisées ont été organisées par le MRC contre ce qu'il qualifie de « hold-up électoral ». Selon les résultats du Conseil constitutionnel, l'ex-candidat du MRC est arrivé deuxième (14,23 % des suffrages) derrière Paul Biya, réélu pour un septième mandat consécutif avec 71,2 % des voix.

Le Monde/Afrique

IRAN

L'UE lance le dispositif pour commercer malgré les sanctions américaines

Berlin, Paris et Londres mettent en place un mécanisme de paiement européen destiné à permettre la poursuite des transactions commerciales entre l'Union européenne et l'Iran en dépit du rétablissement des sanctions américaines. Le but est de convaincre Téhéran de continuer à respecter l'Accord sur le nucléaire signé à Vienne en 2015.

Les sanctions américaines contre l'Iran se fondent sur une interdiction de créditer les banques et entreprises iraniennes de transferts financiers, qu'ils soient libellés en dollars ou en toute autre devise, au risque, pour les contrevenants, de se voir interdire toute activité économique aux Etats-Unis ou en relation avec des sociétés américaines. Les Européens ne souscrivent pas à ces sanctions, car ils entendent maintenir à flot l'accord sur l'encadrement international du nucléaire iranien.

Le mécanisme qu'ils ont mis au point pour contourner cet obstacle est celui d'une gestion centralisée du troc. En clair, si une entreprise européenne fournit des automobiles ou des machines-outils à une entreprise, publique ou privée, en Iran, ce pays s'acquittera alors de sa dette par la fourniture, pour un montant correspondant, d'un volume de pétrole, raffiné ou non.

L'instance centrale, du côté européen, gèrera les commandes et agira en chambre de compensation. De ce fait, il n'existera aucun flux financier entre Téhéran et l'UE.

Evidemment, chacun, ici, est conscient qu'à tout moment Donald Trump peut déclarer illégale cette procédure, ce qui provoquerait une confrontation brutale avec l'Union européenne. De son éventuelle réaction directe ou indirecte, l'on pourra déduire le poids véritable qu'il accorde à l'UE et aux trois membres de celle-ci qui ont le plus porté ce projet : France, Allemagne, Royaume-Uni.

Un mécanisme basé à Paris

Le mécanisme reçoit enfin un nom et une existence juridique : le nom, c'est Instex, acronyme en langue anglaise d'Instrument de soutien aux échanges commerciaux ; et le statut, c'est celui de Société par actions simplifiée, une SAS de droit français, structure légère et souple, enregistrée ce jeudi 31 janvier au Registre du commerce de Paris. Son capital se limite à 3 000 euros, apporté pour un tiers chacun par les premiers actionnaires que sont les Etats français, allemand, et britannique.

Les fonds sont modestes, mais l'adresse - 139, Rue de Bercy, Paris (XIIe), c'est-à-dire au ministère français de l'Economie et des Finances l'est moins et les dirigeants n'en sont pas des inconnus. Le président du Conseil de surveillance n'est autre que le Secrétaire permanent au Foreign Office, flanqué de Maurice Gourdault-Montagne, Secrétaire général du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, ainsi que du directeur général à l'Economie du ministère allemand des Affaires étrangères. La gestion au quotidien est confiée à un banquier allemand.

La modestie est cependant de mise quant au démarrage effectif des activités, d'abord, parce que l'on attend la création de l'organisme correspondant en Iran, et ensuite, parce que l'on entend bien roder le système de troc à l'aide de petites transactions, avant de se lancer dans des opérations plus significatives. C'est aussi une façon de rassurer les PME européennes, qui entretenaient jadis des échanges florissants avec l'Iran.Q.D.

La première réaction officielle de l'Iran est venue du ministre des Affaires étrangères en personne. « L'Iran accueille favorablement le mécanisme financier créé par l'Europe », a écrit dans un tweet Mohammad Javad Zarif. Mais il a ajouté que ce premier pas était très tardif.

Malgré cette première réaction positive, des responsables iraniens ont affirmé qu'il fallait attendre pour voir comment les sociétés européennes vont accueillir ce mécanisme et si elles vont accepter de travailler avec l'Iran. Des discussions doivent avoir lieu entre la Banque centrale iranienne et les responsables européens.

Ces derniers mois, Téhéran a critiqué les Européens pour le retard dans la mise en place de ce mécanisme. Les pays européens avaient en effet promis de créer un tel mécanisme pour compenser la sortie des Etats-Unis de l'accord nucléaire en mai dernier et permettre à l'Iran de maintenir ses relations commerciales avec le reste du monde.

Depuis le mois de mai dernier, la quasi-totalité des sociétés européennes a quitté l'Iran par peur des sanctions américaines et les exportations pétrolières du pays ont baissé de près de 50%.

RFI

ABDOURAHMANE MOUNDOR SENE

Une vie dédiée au Karaté

Après être resté sur la touche pendant une décennie par l'ancienne équipe de la Fédération de karaté qui l'avait écarté des tatamis, Abdourahmane Moundor Sène, 33 ans, quintuple champion d'Afrique, fait son retour de fort belle manière. Au championnat du monde de karaté qui vient de se dérouler en novembre 2018, il a arraché une honorable neuvième place et vise à présent une qualification et une médaille aux Jeux Olympiques de 2020.

L'homme n'est pas un inconnu des tatamis. Comme Maximus ou Sparticus dans l'arène des gladiateurs, il est devenu une terreur des tatamis au Sénégal. Il est 16 heures, et le dojo du Dakar University Club (DUC), est bruyant de coups et cris. Abdourahmane Moundor Sène, gants de karaté aux poings, kimono entre-ouverte, le front en sueurs, est au milieu de la salle avec ses coéquipiers. Le quintuple champion d'Afrique, ceinture noire, deuxième dan, s'échauffe avant de commencer son combat d'entraînement. Comme s'ils venaient de voir un dieu du tatami, les occupants du dojo, durant cet après-midi, observent tous un silence radio. Moment choisi par Moundor pour libérer sa rage de vaincre avec des cris qui rythment ses actions. A ses côtés à Ziguinchor, Moundor n'était pas prédestiné au karaté mais plutôt le kung-fu. Il sera orienté par un ami de son père vers le karaté avec son frère. «

Je suis tombé au karaté par hasard. Au début je voulais faire du kung-fu. Seulement à l'époque il n'y avait pas de dojo de kung-fu à Ziguinchor. Mon père en a parlé à un de ses amis qui lui a conseillé de nous inscrire mon frère et moi au karaté. On a essayé et je suis tombé amoureux de cette discipline, dès la première séance d'entraînement », confesse Moundor. Et c'est le début d'un grand amour entre lui et le karaté. Une idylle bien heureuse puisque Moundor va se retrouver treize (13) fois champion du Sénégal, cinq (05) fois champion d'Afrique, champion d'Afrique universitaire et 9e au dernier championnat du monde de Karaté. Mais dans sa fulgurante ascension, le jeune Moundor va être stoppé par des membres de sa « propre famille du karaté ».

Une passion face aux obstacles

Pour des raisons qui lui sont inconnues, il est écarté de



l'équipe nationale par les fédéraux de l'époque et le coach national. Et certains avaient même pensé que c'était lui-même qui avait mis un trait à sa carrière internationale de karaté. « Je n'ai jamais vraiment arrêté. Je n'étais plus sélectionné en équipe nationale malgré que je sois resté performant. Ça a duré 7 ans (2010-2017). C'était une décision de la fédération et de l'en-

traîneur à l'époque », lâche-t-il avec amertume. Aujourd'hui, en bon sèrère, il revient avec l'envie de vaincre, car dit-il, « gagner, ça me plaît ! La compétition, c'est autre chose, une sensation unique et cela me manquait ».

Travailleur et combattant dans l'âme, il signe son retour en 2017 de la plus belle des manières et avec reconnaissance. « La nouvelle fédération instal-

lée en 2017 a décidé de me faire revenir et m'a nommé capitaine. Je lui en suis reconnaissant car, ça me permet de poursuivre mon rêve » tonne l'un des karatékas les plus titrés du Sénégal. Son rêve à lui, c'est une première participation aux JO et une médaille olympique pour le Karaté sénégalais.

Mame Cor Diouf

50 FCFA Seulement !

LE CUP !

NOUVEAU

+Sain +Pratique

SIAD Fabriqué par SIAD km 4,5 Bd du Centenaire de la Commune de Dakar 4180